



**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du Pôle Territorial
des HAUTES TERRES D'OC**

Comité syndical du 2 septembre 2024

<p>Nombre de membres :</p> <ul style="list-style-type: none"> • En exercice : 18 • Qui ont pris part à la délibération : 14 	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le deux septembre à dix heures trente, le comité syndical du Pôle Territorial des Hautes Terres d'Occitanie, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Brassac (27 Avenue du Sidobre).</p>
<p>Date de convocation :</p> <p>27 août 2024</p>	<p>Étaient présents :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour la C/C Sidobre - Vals et plateaux : Christine BERNOT, François BONO, Christine CALVET, Gilles COMBES, Jean-Marie FABRE, Jean-Claude GUIRAUD, Brigitte PAILHE-FERNANDEZ, Françoise PONS et Alain RICARD. - Pour la C/C des Monts de Lacaune et Montagne du Haut-Languedoc : Robert BOUSQUET, Alain CABROL, André CABROL, Jim RONEZ, Anne-Lise SAUTEREL. <p>Absents excusés : Marie-José BROUSSE et Daniel VIDAL.</p> <p>François BONO a été désigné secrétaire.</p>

Délibération N° 2024-27 – Convention avec les universités

Monsieur le Président précise que le PETR des Hautes Terres d'Occitanie a été sollicité pour un partenariat par :

- L'Institut National Universitaire de Champollion (à Albi), au titre des Masters :
 - o Droit Public (Gestion et Patrimoine Publics)
 - o Villes et Environnement Urbains (Ingénierie du développement des villes petites et moyennes)
- L'Université de Toulouse, au titre des Masters :
 - o Administration Economique et Sociale (Parcours Emploi Public)
 - o Sciences Economiques et Sociales (Parcours Ingénierie de la Transition des Territoires)
 - o Droit Public (Parcours Droit des Collectivités Territoriales)

Ce partenariat pourra prendre plusieurs formes :

- L'organisation d'un séminaire (de type « workshop ») de 2 jours sur le territoire, avec un projet bien précis
- Le fait de confier une problématique en début d'année, avec des points d'étapes au cours de l'année universitaire. Les étudiants effectueront une restitution en fin d'année universitaire (à l'instar d'un stage).

Monsieur le Président rappelle les objectifs d'un tel projet :

- Fluidifier les échanges avec les universités (publication des offres de stage, d'alternance, d'emploi, etc).
- Faire connaître le territoire des Hautes Terres d'Occitanie et montrer que les débouchés professionnels au sein des milieux ruraux sont tout aussi intéressants que ceux des territoires urbains
- Source d'innovation et de dynamisme

Monsieur le Président rappelle la nécessité de signer une convention avec les universités ou facultés concernées.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, **à l'unanimité** :

DECIDE d'approuver ce projet de partenariat avec les universités.

APPROUVE les conventions, annexées à la délibération.

AUTORISE Monsieur le Président à signer les conventions pour le compte du PETR des Hautes Terres d'Oc et tous actes afférents.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Brassac, le 2 septembre 2024.

Le président,
Jean-Marie FABRE.



Le secrétaire de séance,
François BONO.

